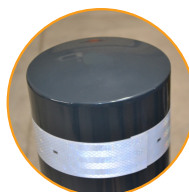
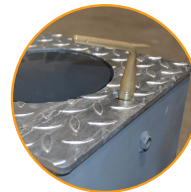


Détails de la tête



Détails de la clé



Matériaux : Acier apte à la galvanisation, Inox, PEHD

Spécificités :

- . Tête légèrement bombée en acier, avec angle arrondi, soudée au corps de la borne. Soudure meulée et poncée.
- . Déverrouillage par clé de manoeuvre prisonnière triangle de 11 mm.
- . Descente par simple pression du pied sur la borne après déverrouillage, verrouillage automatique en position basse.
- . Remontée de la borne assistée par un vérin à gaz et verrouillage automatique en position haute.
- . Plaque de sol réalisée en acier galvanisé et recouvert d'une tôle larmée anti-dérapante.
- . Les deux coulisseaux en P.E.H.D solidaires de la borne garantissent une montée et descente parfaitement verticale.
- . Châssis en acier avec zinguage HTBS.
- . Caisson de coffrage galvanisé, dimensions 300 x 300 x 690 mm.
- . La serrure est placée sous la plaque de sol.
- . Système de verrouillage et visserie en Inox.
- . Bande rétro réfléchissante teinte blanche (3M).

Traitement de surface : Traitement anti-corrosion, zinguage HTBS.

Finition : Thermolaquage, coloration, poudre polyester thermodurcissable cuite au four à 180 °C, teintes au choix suivant notre nuancier RAL. Les peintures en poudre sont sans solvant et présentent une excellente résistance aux UV.

Application :

- . Utilisation intensive et régulière.
- . Ne pas positionner sur les trains de roulements des véhicules, pas de roulage répétitif sur les têtes de bornes, dans le cas contraire nous préconisons d'installer la borne escamotable manuelle sans vérin.

Fixation :

- . Caisson de coffrage à sceller.

Options :

- . Bande rétro réfléchissante supplémentaire teinte blanche (3M).
- . Teintes RAL hors standard.

Poids * (kg)	Diamètre * (D)	Couvercle au sol * (L x l)	Hauteur Totale (avec caisson) (H)	Hauteur hors sol * (h)	Référence
75	Ø 193,7	310 x 310	1500	650	BSA-001

* Toutes les dimensions sont en mm.



Aux normes handicapés

Répond aux nouvelles normes suivant l'arrêté du 18 septembre 2012. Applicable au 1er avril 2013.

